



# Contrat de confiance

## Ecole Minikbasket

Saison 2022 - 2023

*Le contrat de confiance est valable pour l'ensemble des joueurs et joueuses licencié(e)s du club du PVBC. Il s'applique donc pour les catégories U7, U9 et U11 dans le but de favoriser un apprentissage de qualité proposé par nos membres bénévoles du club, le tout dans le respect et la convivialité.*

### L'Ecole de basket doit :

- Développer la socialisation et l'esprit d'équipe
- Assurer des entraînements, des rencontres avec un encadrement compétent et qualifié
- Assurer et licencier l'enfant auprès de la FFBB
- Fournir le matériel et l'équipement sportif
- Faire progresser le joueur à son rythme
- Être à l'écoute du joueur et le respecter
- Favoriser le plaisir de jouer du joueur
- Assurer un suivi du joueur en informant les parents sur demande
- Associer les parents à la vie du club (proposer des rencontres, dialoguer, transmettre des informations, proposer des formations arbitrage et table de marque)
- Proposer aux parents et enfants une structure d'accueil bien organisée.
- Permettre aux enfants d'être confrontés aux rôles de joueurs, d'arbitres et de marqueurs
- Proposer au cours de la saison diverses manifestations (tournois, fêtes, etc.)
- Prévenir en cas de match annulé ou reporté

En cas de non-respect manifeste et répété de cette charte, le PVBC est le seul habilité après avoir entendu le ou les joueurs concerné(s) à prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Le ou La joueur(euse) doit :

- Respecter ses coéquipiers, son entraîneur, l'arbitre, les adversaires, et toutes les personnes qui participent à l'encadrement des séances d'entraînement ou des rencontres.
- Respecter le matériel et aider à le ranger
- Être convivial et poli
- Venir avec son équipement (baskets, short, maillot) et une bouteille d'eau
- Être à l'heure à chaque entraînement ou rendez-vous
- Prévenir en cas d'absence ou de retard
- Transmettre à ses parents les documents donnés lors des séances d'entraînement
- Lire le tableau d'affichage

Les parents doivent :

- Accompagner les joueurs à l'intérieur du gymnase pour une bonne prise en charge par l'animateur
- Respecter les horaires et prévenir en cas d'absence
- Veiller à ce que le joueur remplisse ses engagements
- Apporter sa contribution (accompagner lors des rencontres à l'extérieur, participer aux tables de marque, aider à l'organisation des goûters lors des rencontres ou de manifestations diverses)
- Ne pas oublier que les dirigeants sont des bénévoles et respecter leur travail
- Assister et encourager l'équipe
- Rester fair-play et se conformer aux règles
- Respecter l'arbitrage et les équipes adverses : Restez leur premier modèle, pour leur offrir toujours une image de maîtrise de soi, de respect et de discipline

Signature du parent :

Signature du licencié :

En cas de non-respect manifeste et répété de cette charte, le PVBC est le seul habilité après avoir entendu le ou les joueurs concerné(s) à prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.